

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 14
Absents excusés ayant donné procuration	: 05
Absent	: 00

Date de la convocation : Vendredi 5 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le mercredi 10 janvier à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Mme Véronique DOITTAU, maire de Mons.

14 membres étaient présents

Elodie AUMONIER ; Malika BAREIL ; Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Jérôme GALINON ; Éric GINESTET ; Georges HENRY ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Bernard PROUST ; Jean-François SOLA.

05 membres absents ayant donné procuration

Anne DEVIGNOT a donné procuration à Georges Henry ;
Anne FERRAND a donné procuration à Hélène CAMPLO-ROBERT ;
Françoise GARRIGUES a donné procuration à Sylvie COMPIN ;
Solange HOLLARD a donné procuration à Frédérique LION ;
Mickaël NICOLAS a donné procuration à Jean-Luc FABRE.

Secrétaire de séance : Jean-François SOLA

DELIBERATION N° 03/2024 CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS METROPOLIATIN ENTRE TOULOUSE METROPOLE ET LA COMMUNE DE MONS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE

Rapporteur : Madame Hélène CAMPLO-ROBERT

*Vu l'avis de faveurisation du Comité d'engagement du mardi 31 octobre 2023,
Vu la délibération de Toulouse Métropole du jeudi 7 décembre 2023,*

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

En octobre 2022, Toulouse Métropole a créé un fonds de concours métropolitain au bénéfice des projets communaux participant à la tenue des objectifs métropolitains de résilience et de réduction des gaz à effets de serre.

Au titre de ce fonds de concours, le projet « extension et réhabilitation du groupe scolaire » a été identifié comme pouvant être éligible à ce dispositif.

Ce projet a donc été proposé au comité d'engagement et a reçu un avis favorable le mardi 31 octobre 2023. Le comité d'engagement a estimé que le projet proposé s'inscrivait pleinement dans l'objectif poursuivi par le fonds de concours transition écologique notamment car il répond aux critères d'éligibilité posés par celui-ci, à savoir la réalisation d'économie d'énergie et la végétalisation/désimperméabilisation des sols.

Toulouse Métropole s'engage à participer financièrement au projet « extension et réhabilitation du groupe scolaire » pour un montant de 150 000 €.

Une convention est élaborée entre Toulouse Métropole et la commune de Mons afin de définir le financement des travaux entre les deux collectivités.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention de fonds de concours entre Toulouse Métropole et la commune de Mons, annexé.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : D'approuver le financement du fonds de concours métropolitain pour le financement de travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire.

Article 2 : D'approuver les termes de la convention de fonds de concours à intervenir entre Toulouse Métropole et la commune de Mons, telle qu'annexée à la présente.

Article 3 : D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : D'inscrire la recette au budget principal de la commune de Mons.

VOTE : UNANIMITE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Mons, le 10/01/2024

Véronique DOITTAU



Maire de Mons



Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :